

Je prie Monsieur Barollette de  
 passer un contrat de location a michel  
 d'Alain d'une terre de neuve arpent de fond  
 sur trantes arpent de profondeur Cuzi a la  
 Riviere des trois chemin a la pointe  
 nommée la pointe fleurcy le payent  
 par chaque année au jour et feste St  
 Semy quarentes et un sols de cent et  
 d'entee payable par chaque année  
 Et au autre de réserve ordinaire d'and  
 Au contrat Jay a l'honneur de te  
 Votre tres humble serviteur  
 Jacques Les Jumez 50. *ESMM*

La dite terre est au foyot de la Riviere  
 et n'ay point de voisin

Le  
 Seigneur de Langon  
 Etienne